

VILLE DE NOYELLES-GODAUT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 février 2011 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, DELIERS Bernard,
DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal,
MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse,
DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice,
SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe,
BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, DE TAILLEUR Marjorie,
LECLAIRE Fabien

Absents excusés

M. LEBON Didier
Mme CATTIAUT Isabelle (procuration en faveur de Mme DUPUIS)
M. MARVILDE Didier
Mme PEUGNET Fabienne (procuration en faveur de Mme D'HERMY)
M. LECTEZ Aleks (procuration en faveur de M. BIZET)

Secrétaire de séance : M. LECLAIRE Fabien

*

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

En ouverture de séance, M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une question à l'ordre du jour relative à une motion pour le maintien de la participation financière de l'Etat au titre de l'opération « nos quartiers d'été » et indique que la question relative à la demande de subventions pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique est retirée de l'ordre du jour.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

. à l'unanimité, modifie les critères de gestion du Compte Epargne Temps pour tenir compte du décret n° 2010-531 qui a assoupli les règles de gestion antérieures et a donné la possibilité aux collectivités d'indemniser les jours

épargnés. Le personnel pourra donc récupérer ultérieurement les jours de congé épargnés ou se faire indemniser de façon forfaitaire.

. **à l'unanimité**, modifie le tableau des effectifs du personnel communal pour tenir compte du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, relatif à la fusion des cadres d'emplois de contrôleurs territoriaux de travaux et de techniciens supérieurs territoriaux en un nouveau cadre d'emploi de techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010.

. **à l'unanimité**, approuve la vente de huit logements situés Résidence des fleurs par la société Pas-de-Calais Habitat au prix de 101 200 € pour un logement libre ou occupé.

. **à l'unanimité**, fixe le nom de nouvelles voiries concernant le projet de résidence Jules Mousseron comme ci-après :

- . rue Roger SALENGRO
- . rue Jean De BOLOGNE
- . rue Henriette De CLERCQ,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable relatif à l'enquête publique organisée par M. le Préfet du Pas-de-Calais dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant une demande d'autorisation d'exploiter un centre de traitement des boues de station d'épuration par digestion et valorisation du biogaz sur le site de la station d'épuration d'Hénin-Beaumont. sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération,

. **à l'unanimité**, autorise, en deuxième lecture, la vente de terrains communaux à la société Pas-de-Calais Habitat pour l'aménagement de l'opération résidence Jules Mousseron, afin de tenir compte du procès-verbal d'arpentage qui modifie la désignation et la surface des parcelles, soit 134 122 m² pour le prix symbolique de 1 €,

. **à l'unanimité**, autorise le renouvellement des séjours de vacances pour les jeunes (camps d'ados) pour cet été 2011 et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les organismes retenus et fixe également la participation des familles par enfant et par centre de vacances en fonction du prix de revient et des ressources familiales :

. **à l'unanimité**, fixe l'organisation générale des centres de loisirs sans hébergement de juillet-août 2011, fixe la participation des familles, le nombre d'animateurs et leurs rémunérations ainsi que les dates de séjours :

Juillet

Du lundi 4 juillet 2011 au vendredi 22 juillet 2011 inclus, de 9 h 00 à 17 h 30 (enfants de 3 à 6 ans : école maternelle Lamartine ou Marcel Cathelain ; enfants de 7 à 13 ans : école Pierre et Marie Curie)

Tarifs

Familles noyelloises

- . 35,50 € par semaine pour 1 enfant, repas compris
- . 25,00 € par semaine pour le 2^{ème} enfant, repas compris
- . 21,70 € par semaine pour le 3^{ème} enfant, repas compris
- . 18,10 € par semaine pour le 4^{ème} enfant, repas compris.

Familles extérieures

- . 91,50 € par semaine pour 1 enfant, repas compris.

Une garderie sera mise en place pour un accueil de 7 h 30 à 9 h 00 pour une participation de 3,00 € par jour et par enfant pour les familles noyelloises et de 6,00 € par jour et par enfant pour les familles extérieures.

Août

Du lundi 1^{er} août 2011 au vendredi 19 août 2011 inclus, de 14 h 00 à 18 h 00.

Les enfants de 3 à 6 ans seront accueillis à l'école Lamartine ou à l'école Marcel Cathelain.

Les enfants de 7 à 13 ans seront accueillis à l'école Pierre et Marie Curie.

Tarifs

Familles noyelloises

- . 11,50 € par semaine pour 1 enfant,
- . 9,90 € par semaine pour le 2^{ème} enfant,
- . 8,15 € par semaine pour le 3^{ème} enfant,
- . 6,30 € par semaine pour le 4^{ème} enfant.

Familles extérieures

- . 38,50 € par semaine pour un enfant.

. **à l'unanimité**, approuve le renouvellement de l'opération « nos quartiers d'été » pour l'année 2011, le budget correspondant et l'organisation générale avec les associations concernées,

. **à l'unanimité**, approuve le rapport détaillé de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine 2010,

. **à l'unanimité**, approuve l'installation de la vidéo-protection aux écoles publiques communales et sollicite l'aide financière des différents partenaires publics, le montant prévisionnel de l'opération s'élevant à la somme de 201 285 €,

. **à l'unanimité**, sollicite l'aide des services de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin pour la capture des animaux errants et dangereux sur le territoire de la Commune et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec M. le Président de la CAHC,

. **à l'unanimité**, autorise la vente des sarcophages au cimetière communal, situés dans le carré 1bis, aux prix unitaires ci-après :

- 1 place : 822,58 €
- 2 places : 1 087,81 €
- 3 places : 1 387,40 €
- 4 places : 1 704,75 €.

. **à l'unanimité**, autorise le projet d'acquisition d'un désherbeur vapeur dans le cadre des actions pour le développement durable, pour un budget prévisionnel de 18 000 € HT, et sollicite les subventions relatives à cette acquisition,

. **à l'unanimité**, autorise le projet d'acquisition de matériels et outillages pour les services techniques et services espaces verts pour un budget prévisionnel de 15 000 € et sollicite les subventions d'Etat relatives à ces acquisitions,

. **à l'unanimité**, accorde la garantie communale à hauteur de 50 % pour un emprunt de 3 965 105 € contracté par la société d'HLM « le logement rural – groupe GHI »- pour l'acquisition-amélioration-extension de l'EHPAD « la rive d'or »

. **à l'unanimité**, débat du projet d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011 et adopte les propositions.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus ; ce document servira d'appui pour préparer et proposer à l'assemblée délibérante le budget primitif 2011.

M. Bernard DELIERS, Maire-adjoint chargé des Finances, avant que le débat ne s'engage, dresse et commente la situation financière de la ville de Noyelles-Godault.

En dépenses de fonctionnement, la variation 2009/2010 témoigne d'un quasi-maintien : les dépenses réelles passant de 5 542 855 € à 5 783 942 €.

Quant à la section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 1 750 527 € auxquelles il conviendrait d'ajouter 4 603 400 € de restes à réaliser.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 101 714 €.

Etat de la dette pour 2011 :

- . capital : 191 000 €
- . intérêts : 129 000 €

Les propositions du groupe NOYELLES EXPANSION, validées par la Commission Permanente pour 2011 sont :

. d'abord une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont estimées à 6 300 000 €.

. pour la section d'investissement, après l'adoption du compte administratif 2010 et la reprise des restes à réaliser, 191 000 € de charges financières et de l'ordre de 2 000 000 € de crédits nouveaux d'investissement autofinancés sans aucun recours à l'emprunt.

Impôts locaux

Maintien des taux locaux d'imposition à leur niveau antérieur, soit :

- . taxe d'habitation 8,84 %
- . foncier bâti..... 20,08 %
- . foncier non bâti..... 65,47 %

Après avoir remercié M. DEAS, Directeur Général des Services et le Personnel de la Comptabilité, M. le Maire précise que ce débat d'orientation budgétaire servira de base à l'établissement du budget communal 2011 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

. **à l'unanimité**, adopte une motion pour le maintien de la participation financière de l'Etat au titre de l'opération « nos quartiers d'été »

Question diverse

Vidéosurveillance bâtiments scolaires

M. BIZET tient à préciser que le projet d'extension de la vidéosurveillance aux abords des écoles publiques, tel qu'il a récemment été évoqué dans la presse locale, ne reflète pas objectivement les intentions municipales. Tout particulièrement, il ne s'agit aucunement de procéder à un quelconque visionnage des élèves pendant les récréations.

M. URBANIAK confirme les propos de M. BIZET et indique d'une part qu'il a reçu des parents d'élèves pour bien préciser cet aspect du projet, et d'autre part, qu'il s'en est expliqué avec la journaliste, rédactrice de l'article.

Informations

Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2010/14 relative à la signature des marchés concernant l'entretien des espaces verts de la Commune confié aux entreprises extérieures pour un montant total de 158 804,01 € TTC (appel d'offres en procédure adaptée),

. décision municipale n° 2011/01 relative à la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la mise en place d'un contrat pour la rénovation et la gestion des installations d'éclairage public et sportif, d'illuminations de Noël, de

signalisation lumineuse tricolore et de mise en lumière du patrimoine pour un montant de 57 875,00 € HT soit 69 218,50 € TTC (procédure adaptée),

. décision municipale n° 2011/02 relative à la signature des marchés concernant la mission d'assistance technique et financière pour l'amélioration du cadre de vie et la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) pour un taux de rémunération de 13,50 % (appel d'offres en procédure adaptée).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.